



19^e RONDE NATIONALE AUTOMOBILE MONTBRISONNAISE « Annie Gardère »

8 et 9 octobre 2011

Coupe de France des Rallyes 2012

**Championnat Rhône Alpes des rallyes 2011
Challenges ASA FOREZ 2011**

Avec le concours de :
Le Conseil Général de la Loire
La Ville de Montbrison
La Ville de Savigneux
et l'ensemble des communes traversées

Règlement particulier

Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes Français

19^e RONDE NATIONALE AUTOMOBILE MONTBRISONNAISE

« Annie Gardère »

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :	Mardi 30 août 2011
Ouverture des engagements	Mardi 30 août 2011
Clôture des engagements :	Lundi 26 septembre 2011
Parution et distribution du carnet d'itinéraire à la Station TOTAL à Savigneux	Samedi 1er et dimanche 2 octobre 2011
Vérification des documents et des voitures :	Samedi 8 octobre 2011 de 7h45 à 12h00 Zone de Loisirs de la Bruyère à Savigneux Zone de Loisirs de la Bruyère Savigneux
Parc fermé : après vérifications techniques	Samedi 8 octobre 2011 à 12h30 - ZL La Bruyère à Savigneux
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 8 octobre 2011 à 13h30 - ZL La Bruyère à Savigneux
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 8 octobre 2011 à partir de 15h00
Départ de la 1 ^{ère} étape : ZL La Bruyère à Savigneux	Samedi 8 octobre 2011 à partir de 16h41
Arrivée de la 1 ^{ère} étape : place Bouvier à Montbrison	Dimanche 9 octobre 2011 à partir de 7h30
Départ de la 2 ^{ème} étape : place Bouvier à Montbrison	Dimanche 9 octobre 2011 à partir de 16h27
Arrivée de la Ronde : place E. Beaune à Montbrison	30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture
Publication des résultats du Rallye :	Dimanche 9 octobre 2011 à partir de 16h57
Vérifications finales : Station TOTAL à Savigneux	Sur le podium à l'arrivée de la Ronde
Remise des prix :	

Tableau d'affichage : Du début du meeting jusqu'au départ du rallye : **Zone de Loisirs de La Bruyère à SAVIGNEUX**
 Ensuite, jusqu'à la fin du meeting : **Place Bouvier à MONTBRISON**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Forez organise en qualité d'organisateur administratif et technique, les 8 et 9 octobre 2011, avec le concours de la ville de Montbrison, de la ville de Savigneux et du Conseil Général de la Loire, un rallye national automobile dénommé :

19^e RONDE NATIONALE MONTBRISONNAISE « Annie Gardère »

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la **F.F.S.A.**, numéro : en date du :
 et par le **Comité Régional du Sport Automobile Rhône-Alpes** sous le numéro : en date du :

Comité d'Organisation

Président : **Alain RENAUDIER**

Membres : Pierre BERTRAND, Carmen BONNET, Régis BONNET, Jean-Paul BRAYET, Yvette CECILLON, Christophe CHARROIN, Gilles COMBE, Hervé TARDIOU, Fernand VERRIERE, Patrice VIRIEUX.

Secrétariat du Rallye : A.S.A. du Forez, 2 rue Duché, 42100 SAINT-ETIENNE. Permanences les lundi, mardi et jeudi de 9h à 11h et de 14h à 18h. ☎ : 04 77 95 55 55 - Fax : 04 77 95 61 01 - Mail : asa.forez@wanadoo.fr

Accueil téléphonique le samedi 8 et dimanche 9 octobre 2011 : 06 80 94 86 19

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : www.asaforez.com

1.1P. OFFICIELS

Qualité		Nom	Licence	Asa
F.F.S.A :	Observateur	Jean-Michel PROUST	3537	15-01
Collège des Commissaires Sportifs :	Président	Jean Carl ANNOVAZZI	8408	05-11
	Membre	Fernand VERRIERE	6127	05-20
	Membre	Patrick GEOFFRAY	140271	05-15
	Secrétaire	Agnès ANNOVAZZI	151454	05-02
Directeur de course	au PC	Alex COLLIN	9671	05-11
Adjoint à la Direction de Course	au PC	Thierry DUPECHER	2564	16-06
Adjoint à la Direction de Course	au PC	Daniel BERTHON	1621	05-20
Adjoint à la Direction de Course	au PC	Louis Jean VILLARD	12774	05-20
Représentant organisateur au PC		Hervé TARDIOU	111833	05-20
Organisateur technique – relation av autorités		Alain RENAUDIER	5250	05-20
Directeur de course	voiture tricolore	Thierry HERITIER	1713	05-15
Adjoint	Voiture tricolore	Patrice VIRIEUX	2909	05-20
Directeur de course	voiture damier	René WEBER	26617	05-20
Adjoint	Voiture damier	Laurent VERRIERE	2910	05-20

Directeur de course délégué ES	ES n°1-3-6-9	Gérard MAURIN	9417	05-21
Adjoint Délégué ES	ES n°1-3-6-9	Jacques PRADIER	145374	05-21
Directeur de course délégué ES	ES n°2-5-8-11	Jean-Michel CARRIER	12047	05-14
Adjoint Délégué ES	ES n°2-5-8-11	Catherine DESMARIS	113139	05-14
Directeur de course délégué ES	ES n°4-7-10	Marc HABOUZIT	7145	16-10
Adjoint Délégué ES	ES n°4-7-10	Marc MOULIN	19079	16-10
Médecin Chef	au PC	SAMU 42 ST ETIENNE		
Commissaire Technique	responsable	Serge PEGOLOTTI	6047	16-03
Commissaire Technique		Gérald MILAMANT	29575	05-20
Commissaire Technique		Michel JAMET	189386	05-05
Commissaire Technique		Fabien VALAT	129949	05-20
Commissaire Technique Stagiaire		Emeric PASCAL	37568	16-06
Relation concurrents		Marie-Noëlle FAURE	20376	05-20
Relation concurrents		Lucie VILLARD	124201	05-20
Relation concurrents		Arnaud BERTACCHINI	134194	05-15
Responsable affichage temps/vérifs publicité				
Responsable vérification carnets de bord		Maryse CHALET	24304	16-12
Responsable vérifications administratives		Yvette CECILLON	11374	05-20
Juge de Fait		Georges BEAL	2910	05-20
Juge de Fait		Armand AGOSTINHO	12775	16-10
Juge de Fait		Michel JUILLARD	12787	05-21
Responsable commissaires		Carmen BONNET	7787	05-20
Responsable du matériel		Régis BONNET	7791	05-20
Responsable des radios		CONCEPT'COM		
Chargés des Relations avec la Presse		Serge LEQUERTIER	118035	05-20
Responsable V.I.P		Henri BRUYERE		
Classements : Top Chrono Informatique		Pierre GARDET	34324	05-20
Resp chronométrage / classement		Raymond COSTE	41191	05-20
Speakers		F. GUENOT / H. BRUYERE		
Voiture info		Liliane COMBE	123372	05-20
		Bénédicte PEYRACHE	12782	05-20

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés en tant que « juges de fait » pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye ; comportement anti-sportifs ; etc.... Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

La **19e Ronde Nationale MONTBRISONNAISE « Annie Gardère »** compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2012, pour le **Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Rhône-Alpes 2011** et pour les **Challenges ASA FOREZ**.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement.

La liste des équipages engagés et les convocations pour les vérifications administratives seront uniquement disponibles sur le site internet de l'ASA : www.asaforez.com

Les vérifications administratives auront lieu le **samedi 8 octobre de 7h45 à 11h45 - Zone de Loisirs de La Bruyère à Savigneux**. Les vérifications techniques auront lieu le **samedi 8 octobre de 8h00 à 12h00 - Zone de Loisirs de La Bruyère à Savigneux**. Après vérifications, mise en parc **obligatoire** à la **Zone de Loisirs de La Bruyère à Savigneux**.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Station TOTAL, Pascal Clairet, 8 av. Ch. de Gaulle à Savigneux. Tarif horaire de la main d'œuvre : **45 € TTC**.

1.3.3. «L'équipage devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques homologués et les gants pour le pilote ainsi que tous les éléments de sécurité obligatoires en 2011, lors des vérifications techniques»

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer à la **19e Ronde Nationale MONTBRISONNAISE « Annie Gardère »** doit adresser au secrétariat du Rallye, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **lundi 26 septembre 2011** à minuit (cachet de la Poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150** (cent cinquante) voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **470 €.**
430 € pour les équipages 100% A.S.A. du Forez.
450 € pour les équipages 50% A.S.A. du Forez.
- sans la publicité facultative des organisateurs : **940 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement :

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.3.1 ORDRE DE DEPART

Pour la 1^{ère} étape, l'ordre des départs du rallye est donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. L'attribution de ces numéros se fera dans l'ordre croissant en respectant l'ordre suivant:

Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)

Série 3 : Pilotes prioritaires « Rallye » FFSA (priorité A)

Série 4 : Pilotes prioritaires « Rallye » FFSA (priorité B)

Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).

Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

A8W, A7S, GT+, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, A5, N2, F212, R1, N1, F211.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

En ce qui concerne les voitures ouvrees (0, 00, 000) et les V.I.P, l'organisateur se réserve le droit de les déterminer jusqu'au départ du rallye.

Un reclassement sera effectué à l'issue de la 1^{ère} étape (après 2 ES, représentant 17.600 Km, soit 17.24%)

Horaire d'affichage du reclassement : après la dernière voiture rentrée au parc, à 21 h.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc situé Zone de la Vaure à Montbrison le samedi et à Savigneux le Dimanche.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

4.3.2.3 Limitation de changements de pièces : *Conforme au règlement standard F.F.S.A.*

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

La **19^e Ronde Nationale MONTBRISONNAISE « Annie Gardère »** représente un parcours de **241,61 km**.

Elle est divisée en **2 étapes** et **4 sections**.

Elle comporte **11 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **100,250 km**.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape : Samedi 8 octobre 2011 :

E.S. N°1 : MONT SEMIOL 11,150 km à parcourir 1 fois

E.S. N°2 : COL DE LA PELLETIERE 6,450 km à parcourir 1 fois

2^{ème} étape : Dimanche 9 octobre 2011 :

E.S. N°3-6-9 : MONT SEMIOL 11,150 km à parcourir 3 fois

E.S. N°4-7-10 : SAUVAIN 5,350 km à parcourir 3 fois

E.S. N°5-8-11 : ST GEORGES EN COUZAN 11,050 km à parcourir 3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.2.6P. Les reconnaissances sont autorisées le samedi 1er octobre 2011 de 9h à 18h et le dimanche 2 octobre 2011 de 9h à 17h. Il n'y a pas de reconnaissance pour l'E.S 2 qui est incluse dans l'E.S 5.

Responsable des reconnaissances : Mr Jean-Paul BRAYET : 06 79 12 69 65

Les reconnaissances sont donc formellement interdites en dehors de ces jours et horaires.

Le nombre de passages en reconnaissance est **limité à 3 au maximum. Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit. Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.**

Distribution du road book : **Uniquement à la Station TOTAL – Mr CLAIRET – 8 Av Charles de Gaulles à Savigneux.**

Des dérogations pourront être accordées pour des cas très exceptionnels et en quantité limitée. Les demandeurs devront alors impérativement récupérer le road-book et la dérogation au siège de l'Asa du Forez.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de route : Chasuble Fluo avec Fonction
- Chefs de poste : Chasuble Fluo avec Fonction

7.5.1P. EPREUVES SPECIALES (E.S.)

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde (1/10^{ème})

7.5.17.3 Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales, sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Et au **règlement de la Coupe de France 2012.**

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la manière suivante:

GENERAL		- de 110 partants	de 110 à 130 partants	de 131 à 150 partants
Premier		480 €	620 €	670 €
Deuxième		350 €	480 €	500 €
Troisième		240 €	305 €	340 €
Féminin	si + de 3 partantes	240 €	240 €	240 €

GRUPE (x 6)		- de 110 partants	de 110 à 130 partants	de 131 à 150 partants
Premier	si + de 3 partants	150 €	200 €	250 €
Deuxième	si + de 7 partants	100 €	100 €	125 €
Troisième	si + de 12 partants	50 €	50 €	75 €

CLASSE (x 22) (non compris la classe 15)		- de 110 partants	de 110 à 130 partants	de 131 à 150 partants
Premier	si – de 4 partants	235 €	235 €	235 €
	si + de 3 partants	470 €	470 €	470 €
Deuxième	si + de 3 partants	180 €	230 €	260 €
Troisième	si + de 7 partants	120 €	160 €	180 €
Quatrième	si + de 12 partants		90 €	100 €

Concernant le Groupe Z, nous primons le groupe mais pas la classe.

Coupes :

- Une coupe à chacun des trois premiers du classement général.
- Une coupe à chacun des trois premiers de chaque groupe.
- Une coupe à chacun des trois premiers de chaque classe.
- Une coupe au premier équipage féminin.

Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables.

Trois coupes seront remises à des Commissaires de Route désignés par tirage au sort.

La remise des prix se déroulera le **Dimanche 9 octobre 2011 sur le Podium à l'arrivée de la Ronde.**

Les chèques seront envoyés à tous les équipages primés dans la semaine suivante. *S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement ne sera envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'Asa du Forez :*

www.asaforez.com